



DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN ÉCOPHYTO 2+

FEUILLE DE ROUTE DES PAYS DE LA LOIRE

Version validée par la Commission agroécologie du 5 septembre 2019



SOMMAIRE

Sommaire	2
Introduction	3
AXE 1- Sensibiliser les acteurs agricoles et accompagner les agriculteurs de la région vers une forte réduction ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, notamment les plus toxiques pour l'environnement et la santé	4
Action 1- Promouvoir et accompagner le déploiement du dispositif « 30 000 »	4
Action 2- Mobiliser les structures et leurs agents en charge de l'animation des groupes d'agriculteurs engagés dans les dispositifs et créer une communauté régionale	4
Action 3- Favoriser une bonne capitalisation des expériences	4
Action 4- Promouvoir les outils permettant la forte réduction ou la suppression des doses utilisées et des impacts	5
Action 5- Promouvoir les pratiques agronomiques les plus durables	5
AXE 2- Améliorer la connaissance de l'exposition des utilisateurs et de la population aux produits phytopharmaceutiques et prévenir les risques sur l'environnement et la santé	6
Action 6- Suivre et communiquer sur les indicateurs régionaux de pression	6
Action 7- Suivre et communiquer sur les indicateurs régionaux d'impact sur l'environnement et la santé	6
Action 8- Améliorer la compréhension des situations d'exposition des professionnels et des populations exposés aux produits phytopharmaceutiques et les informer sur les risques associés et les mesures à prendre pour protéger leur santé	7
Action 9- Encourager les initiatives locales visant une réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques	7
AXE 3- Sensibiliser et accompagner les structures de formation vers une amélioration de la promotion de la multi-performance et des systèmes économes en intrants	8
Action 10- Sensibiliser les communautés éducatives des établissements d'enseignement agricole aux actions de la feuille de route régionale Écophyto	8
Action 11- Développer les interactions entre les établissements et les dispositifs Écophyto	8
Action 12- Favoriser la mise en place et la mise en œuvre d'outils de formation vers les systèmes de production agroécologiques économes en intrants et multi-performants	9
Action 13- Accompagner la mise en œuvre des formations et du renouvellement des certiphytos	9
ANNEXES	10
<i>Schéma de la gouvernance régionale</i>	10
<i>Indicateurs de suivi du plan d'actions</i>	11
<i>Glossaire et lexique</i>	12
<i>Liens utiles</i>	13

INTRODUCTION

Les États généraux de l'alimentation qui se sont tenus en 2017 ont confirmé l'ambition retenue pour le plan Écophyto 2 et ont appelé à accélérer son déploiement effectif. Cette ambition s'est traduite par la publication le 25 avril 2018 du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, et le 22 juin 2018 du plan de sortie du glyphosate.

Le plan Ecophyto 2+, actualisé pour prendre en compte les orientations retenues à l'issue des Etats Généraux de l'Alimentation, a vocation à apporter une nouvelle impulsion pour atteindre les objectifs de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Forts de ces éléments, les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche ont mis en place un pilotage stratégique interministériel du plan Écophyto, qui s'appuie d'une part sur les Préfets de région et les Conseils régionaux pour assurer une déclinaison régionale des actions, et d'autre part sur les plans de filière pour identifier des objectifs et des leviers adaptés au contexte des différentes productions.

Avec une production estimée à 6,5 Mds € de biens produits, soit 10 % du chiffre d'affaires national, les Pays de la Loire se situent au quatrième rang des régions agricoles françaises. La région se caractérise par une grande diversité des productions animales et végétales et par une forte progression des surfaces cultivées en agriculture biologique (8,5 % de la SAU). Malgré une relative stabilité des usages depuis 2014 dans la région, la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques reste un enjeu structurant pour la transition agroécologique de l'agriculture ligérienne.

Le présent document constitue ainsi la mise à jour de la feuille de route régionale élaborée en 2017 et validée le 5 février 2018 par la Commission agroécologie (CAE) des Pays de la Loire. Cette nouvelle feuille de route régionale a été établie sur la base d'un bilan des actions conduites et d'un état des lieux actualisés au 30 juin 2019. Elle s'articule autour de trois axes structurants :

- Sensibiliser les acteurs agricoles et accompagner les agriculteurs de la région vers une forte réduction ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, notamment les plus toxiques pour l'environnement et la santé,
- Améliorer la connaissance de l'exposition des utilisateurs et de la population aux produits phytopharmaceutiques et prévenir les risques sur l'environnement et la santé,
- Sensibiliser et accompagner les structures de formation vers une amélioration de la promotion de la multi-performance et des systèmes économes en intrants.

La réalisation de ces actions fera l'objet d'une communication claire et ciblée, réalisée autour de projets concrets apportant une réelle plus-value. La bonne mise en œuvre des actions, leur avancement et l'atteinte des objectifs définis seront évalués grâce à des indicateurs simples et pertinents et un bilan sera présenté chaque année à la CAE.

AXE 1 : Sensibiliser les acteurs agricoles et accompagner les agriculteurs de la région vers une forte réduction ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, notamment les plus toxiques pour l'environnement et la santé

Le réseau régional de fermes DEPHY a été entièrement renouvelé début 2017 et réengagé pour 5 ans. Le dispositif « 30 000 » est également bien mis en place après trois appels à projets régionaux en 2017, 2018 et 2019. Au 1^{er} septembre 2019, 22 groupes DEPHY et 40 groupes « 30 000 » étaient en activité, représentant plus de 700 agriculteurs engagés, et 10 projets « 30 000 » étaient en phase d'émergence.

Les objectifs régionaux sont, d'une part, d'atteindre 2 000 exploitations ligériennes engagées dans ces deux dispositifs d'ici fin 2022 en favorisant les échanges entre les acteurs qui y sont engagés et, d'autre part, d'inciter à une augmentation significative de l'utilisation des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, notamment les plus toxiques pour l'environnement et la santé, en s'appuyant sur les groupes DEPHY et « 30 000 » et les outils existants.

Action n° 1- Promouvoir et accompagner le déploiement du dispositif « 30 000 »

- Pérenniser un appel à projets commun « 30 000 »/GIEE/groupes émergents, en travaillant sur un socle commun pour l'éligibilité des dossiers et un cahier des charges unique et simplifié
- Rapprocher les modalités financières des dispositifs et encourager les projets les plus ambitieux
- Mobiliser les structures de conseil agricole de la région vers le dispositif « 30 000 » en les invitant à déposer des projets ambitieux et multi-partenariaux (acteurs de l'eau, l'enseignement agricole, la recherche, l'aval des filières...), notamment dans les zones à enjeux identifiées dans l'appel à projets
- Encourager les jeunes agriculteurs à se rapprocher de groupes DEPHY et « 30 000 » existants dès leur installation, afin de bénéficier de leurs conseils et leur appui et les inciter à s'engager dans ces démarches

Action n° 2- Mobiliser les structures et leurs agents en charge de l'animation des groupes d'agriculteurs engagés dans les dispositifs et créer une communauté régionale

- Impliquer les têtes de réseaux du conseil agricole dans les différentes phases des dispositifs (avis sur le cahier des charges, appui à l'émergence de projets, réunions des animateurs des groupes...)
- Animer et accompagner le réseau régional des animateurs et favoriser les échanges entre les trois dispositifs (DEPHY, « 30 000 » et GIEE)

Action n° 3- Favoriser une bonne capitalisation des expériences

- Fournir aux animateurs l'accès à une boîte à outils régionale (modèles de livrables, formations...), pour les aider à réaliser une capitalisation efficace des résultats obtenus dans le cadre de leur projet, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les ingénieurs territoriaux et les animateurs des groupes DEPHY de la région
- Assurer un suivi régulier des travaux réalisés par les groupes et de leur bonne capitalisation, en particulier pour ceux engagés dans les dispositifs GIEE et « 30 000 »
- Coordonner la capitalisation des résultats, en mobilisant et en s'appuyant sur les structures en charge de l'animation des groupes et leurs têtes de réseaux

Focus sur un projet

Poursuivre l'organisation de [journées sur la capitalisation](#) des groupes de la région engagés dans la transition agroécologique, sur le modèle de celles déjà organisées en 2017 et 2019, en cherchant à se rapprocher toujours davantage des acteurs de terrain



Focus sur un projet

Réaliser une fiche pour chaque groupe « 30 000 » reconnu en Pays de la Loire, sur le modèle de [celles créées en 2017](#) pour les groupes DEPHY en place



Action n° 4- Promouvoir les outils permettant la forte réduction ou la suppression des doses utilisées et des impacts

- *Maintenir un réseau de surveillance biologique territoire (SBT) ambitieux au service des agriculteurs et des filères et consolider les réseaux d'observateurs*
- *Utiliser le BSV comme outil de communication lors des événements liés à la protection des cultures, ainsi que des travaux des groupes DEPHY et 30 000, et faire la promotion de la SBT*
- *Assurer la promotion des outils d'aide à la décision (OAD), développés par les différents partenaires, auprès des animateurs des collectifs et des agriculteurs, à travers les différentes publications et événements de la gouvernance*
- *Faciliter l'accès via le PCAE végétal aux équipements à plus-value environnementale permettant de réduire significativement l'usage des produits phytopharmaceutiques, en valorisant les exploitations engagées dans une démarche de forte réduction ou de sortie des intrants*
- *Promouvoir la prise en main et les bonnes pratiques d'utilisation de ces différents outils ou équipements, en s'appuyant sur les structures locales compétentes, en valorisant les exploitations des établissements agricoles d'enseignement comme support de formation et en facilitant l'élaboration et la diffusion de fiches pratiques « choix matériel / réglages / prise en main »*
- *Développer et soutenir la mise en place de dispositifs limitant les transferts vers les milieux*

Action n° 5- Promouvoir les pratiques agronomiques les plus durables

- *Promouvoir la protection intégrée des cultures (PIC) et le déploiement des systèmes de cultures économes, notamment ceux issus des fiches-actions CEPP et des réseaux DEPHY, « 30 000 » et GIEE, en s'appuyant notamment sur les expériences réussies en région*
- *Communiquer sur les méthodes alternatives (leviers agronomiques, matériels de désherbage mécanique ou de pulvérisation de précision, produits de biocontrôle, PNPP...), en priorité celles non chimiques ou d'origine naturelle*
- *Réaliser et diffuser des supports d'information pédagogiques spécifiques sur les alternatives à l'utilisation des substances actives les plus problématiques pour l'homme et l'environnement utilisées dans la région, et leur bon usage*
- *Accompagner les agriculteurs de la région dans la sortie du glyphosate via la mise en œuvre d'actions de démonstration, de sensibilisation et de communication, notamment par la mise en œuvre de l'action « CAP Sans Glypho »*
- *Promouvoir les expériences réussies de transition agroécologique des systèmes d'exploitation permettant une réduction significative voire un arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique*
- *Promouvoir et faciliter le développement de l'agriculture biologique*

Focus sur un projet

Dans le cadre du projet « Communiquer, apprendre et partager sans glyphosate » (CAP sans Glypho), organisation de demi-journées de démonstrations bâties autour d'agriculteurs ayant mis en place des méthodes alternatives intéressantes à l'utilisation de glyphosate sur la période 2019-2022, complétées par l'élaboration de fiches techniques et de vidéos présentant ces alternatives



Focus sur un projet

Concevoir et diffuser largement des supports de communication faisant la promotion des alternatives aux substances actives les plus impactantes au niveau régional (prosulfoarbe, s-métolachlore, etc.), sur le principe de celle réalisée en 2014 sur le [métaldéhyde](#)



AXE 2- Améliorer la connaissance de l'exposition des utilisateurs et de la population aux produits phytopharmaceutiques et prévenir les risques sur l'environnement et la santé

La réduction des risques et des impacts liés aux produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine des utilisateurs et des populations susceptibles d'être exposées, ainsi que sur l'environnement et la biodiversité constituent des priorités d'action.

Les actions réalisées en région, directement portées dans le cadre de la déclinaison du plan Écophyto ou réalisées dans le cadre des plans Santé-environnement (PRSE) ou Santé au travail (PRST), s'inscrivent en lien étroit avec les travaux menés au niveau national. Elles passent, en complément de la réduction des usages, par l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et l'information.

Action n° 6- Suivre et communiquer sur les indicateurs régionaux de pression

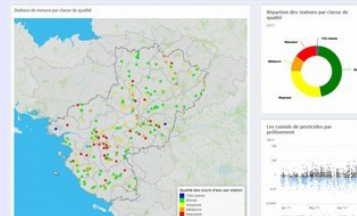
- *Elaborer une communication régulière sur les achats de substances actives dans la région, en s'appuyant sur la BNV-D, notamment en ciblant les plus toxiques (CMR) et les plus utilisées*
- *Calculer et suivre un panel d'indicateurs et leur évolution à l'échelle régionale (QSA, IFT, NODU), en produisant des éléments pour faciliter leur compréhension au plus grand nombre (construction, évolution, biais, déterminants externes et internes...). Ces indicateurs permettront de suivre régulièrement l'atteinte des objectifs.*
- *Poursuivre le suivi des usages des acteurs JEVI, en lien avec l'entrée en vigueur progressive de la loi Labbé, au travers d'indicateurs adaptés*
- *Développer un suivi des usages par filière en s'appuyant notamment sur les enquêtes « pratiques culturelles » réalisées par le ministère de l'agriculture, et estimer les potentiels de réduction d'usage en lien avec les résultats constatés dans les fermes DEPHY*

Action n° 7- Suivre et communiquer sur les indicateurs régionaux d'impact sur l'environnement et la santé

- *Collecter auprès des partenaires les données régionales existantes sur la contamination des milieux et les vecteurs d'exposition, puis les valoriser et les rendre accessibles à tous*
- *Recenser, développer et diffuser la connaissance sur les milieux et les voies d'exposition les moins quantifiés (nappes souterraines, air ambiant, sols, sédiments, alimentation) et les indicateurs d'imprégnation des populations, ainsi que sur les effets non intentionnels (ENI) sur la biodiversité et la résistance des bio-agresseurs, en recueillant les données existantes et en lançant au besoin des campagnes de mesures*
- *Contribuer aux études d'envergure nationale sur la contamination des milieux ou les expositions aux pesticides (contamination des sols, imprégnation des populations, résidus dans l'alimentation...) en fonction des opportunités et des moyens disponibles*

Focus sur un projet

Poursuivre le développement de la [plate-forme web DREAL](#), avec des mises à jour régulières des données relatives à la présence de pesticides dans les cours d'eau, et le compléter pour mettre régulièrement à disposition les nouvelles données et indicateurs disponibles



Focus sur un projet

En lien avec le PRSE 3, mener une campagne régionale de [suivi des pesticides dans l'air ambiant](#) de juillet 2019 à juin 2020 sur 4 sites de la région, dans la continuité de celle menée par l'ANSES au niveau national de juillet 2018 à juin 2019, et réfléchir à la pertinence d'une poursuite de cette campagne



Action n° 8- Améliorer la compréhension des situations d'exposition des professionnels et des populations exposés aux produits phytopharmaceutiques et les informer sur les risques associés et les mesures à prendre pour protéger leur santé

- Contribuer à améliorer les connaissances relatives aux expositions et aux risques sanitaires et encourager localement à la structuration de l'expertise médicale (CRPPE)
- En complément des actions qui seront inscrites dans les chartes de protection des riverains élaborées par les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques, recenser et valoriser les initiatives et les bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités pour prévenir et protéger les populations des expositions
- Communiquer et sensibiliser sur les risques, les voies d'exposition et les moyens de se protéger auprès des différents acteurs (utilisateurs professionnels, distributeurs, structures d'accompagnement et de conseil, professionnels de santé, élus, grand public)
- Organiser un dispositif commun à l'échelle régionale de recueil et de prise en charge coordonnée des signalements liés aux épandages de pesticides, incluant les biocides, et alimenter le dispositif de la phytopharmacovigilance (PPV) piloté par l'ANSES avec les données pertinentes

Focus sur un projet

Conception et mise en place en 2020 d'un dispositif régional commun de recueil et de prise en charge coordonnée des signalements en lien avec des épandages de produits phytopharmaceutiques et de biocides, provenant de particuliers ou d'établissements recevant du public



Focus sur un projet

Travail pour la réalisation d'un colloque « pesticides et santé » en 2020 ou 2021, porté par l'ARS et ses partenaires, sur le principe de celui réalisé en 2017 sur la surveillance biologique du territoire



Action n° 9- Encourager les initiatives locales visant une réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques

- Cibler les actions de promotion et de sensibilisation en priorité sur les territoires les plus contaminés (captages prioritaires, cours d'eau et nappes les plus dégradées par les pesticides) et les plus à risque (forte présence des cultures végétales spécialisées ou de grandes cultures)
- Promouvoir l'inscription d'actions relatives aux usages et aux impacts de produits phytopharmaceutiques dans les contrats territoriaux en lien avec la stratégie régionale sur l'eau
- Travailler sur l'élaboration d'une cartographie régionale des enjeux sanitaires et environnementaux sur les territoires en vue d'améliorer le ciblage des actions de communication et des dispositifs d'appui à la réduction des usages (MAEC, etc.)
- Partager les expériences locales réussies de forte réduction ou d'arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, et encourager les échanges au plus près du terrain
- Mobiliser la gouvernance Écophyto pour appuyer la concertation et l'élaboration de chartes départementales entre utilisateurs et riverains, et assurer des échanges réguliers sur leur mise en œuvre

Focus sur un projet

Promouvoir la concertation et la promotion des bonnes pratiques, en s'appuyant notamment sur des outils pédagogiques et informatifs permettant aux acteurs de mieux se connaître, se comprendre et s'expliquer, sur le principe de l'action menée par la chambre d'agriculture [dans le secteur de Vallet](#) entre vignerons et riverains



AXE 3- Sensibiliser et accompagner les structures de formation vers une amélioration de la promotion de la multi-performance et des systèmes économes en intrants

Un des enjeux principaux identifiés est la bonne formation des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques, et la sensibilisation de leur exposition à ces produits.

Cette formation peut intervenir en amont, auprès des futurs utilisateurs, dans le cadre des programmes dispensés aux lycéens, apprentis ou adultes en reconversion dans les établissements d'enseignement agricole ou de l'obtention du certiphyto pour les primo-accédants par exemple, ou pour les professionnels en activité, lors du renouvellement de leur certiphyto ou par l'intermédiaire des structures d'accompagnement et de conseil avec lesquelles ils travaillent.

Action n° 10- Sensibiliser les communautés éducatives des établissements d'enseignement agricole aux actions de la feuille de route régionale Écophyto

- *Créer du lien entre les déclinaisons en région du projet régional Enseigner à produire autrement (PREPA) et du plan Écophyto 2+, en intégrant dans la feuille de route de la « ferme pédagogique régionale » des actions sur les thématiques de la préservation de la qualité de l'eau et de la réduction des produits phytopharmaceutiques*
- *Lancer une démarche de diagnostic et d'analyse stratégique sur les exploitations et ateliers technologiques des établissements de formation agricole de la région (accompagnement des équipes des établissements sur la gouvernance, et mise en œuvre des actions intégrant les équipes et les apprenants et valorisation de ces actions)*
- *Développer l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques pertinents en formation initiale (démonstrations dans les lycées) et en formation continue (Ecophyt'Eau, certiphyto, outils d'analyse et de choix de systèmes de culture, etc.)*

Focus sur un projet

Mise en place avec les équipes éducatives de journées de sensibilisation des jeunes diplômés sur l'importance du certiphyto pour leur activité professionnelle, sur le modèle de celle réalisée en janvier 2018 au lycée de la Germinière



Action n° 11- Développer les interactions entre les établissements et les dispositifs Écophyto

- *Valoriser l'expérience des animateurs de collectifs tournés vers l'agroécologie économe en produits phytopharmaceutiques, dont les fermes DEPHY, dans l'accompagnement au changement auprès des équipes pédagogiques et des étudiants des établissements lors de rencontres, formations...*
- *Répertorier et valoriser les contributions des établissements de formation à l'animation des territoires sur la thématique de l'eau (conférences/débats, controverses, projet multi-partenarial, journée de démonstration, chantier sur le territoire...)*
- *Favoriser l'intégration des établissements dans les projets de collectifs innovants (possibilité de conventions dans les appels à projets), et permettre de créer des liens de proximité par la diffusion d'éléments d'information permettant de croiser la localisation des différents dispositifs innovants et celle des établissements sur les territoires*

Focus sur un projet

Après avoir intégré le réseau DEPHY, inciter les établissements d'enseignement agricole de la région à intégrer le réseau « 30 000 », en essayant de mobiliser les différentes structures (exploitation, CFPPA, lycée...), en priorisant dans chaque projet l'implication des apprenants



Action n° 12- Favoriser la mise en œuvre d'outils de formation vers les systèmes de production agroécologiques économes en intrants et multi-performants

- *Faire connaître et utiliser des outils pédagogiques d'animation de groupes permettant de simuler les changements de pratiques et leurs incidences*
- *Sensibiliser les organismes de formation à la SBT pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux associés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*
- *Développer des formations sur la promotion des systèmes de production permettant d'atteindre les objectifs d'Écophyto et la quadruple performance*
- *Renforcer les connaissances et acquis des titulaires du certiphyto sur les techniques alternatives, le biocontrôle, les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), l'approche « systèmes », les mesures de protection (port des EPI), etc.*
- *Intégrer les dernières connaissances en matière de protection intégrée des cultures, de multi-performance et de reconception vers des systèmes autonomes et économes dans la formation des conseillers*

Action n° 13- Accompagner la mise en place et la mise en œuvre des formations et du renouvellement des certiphytos

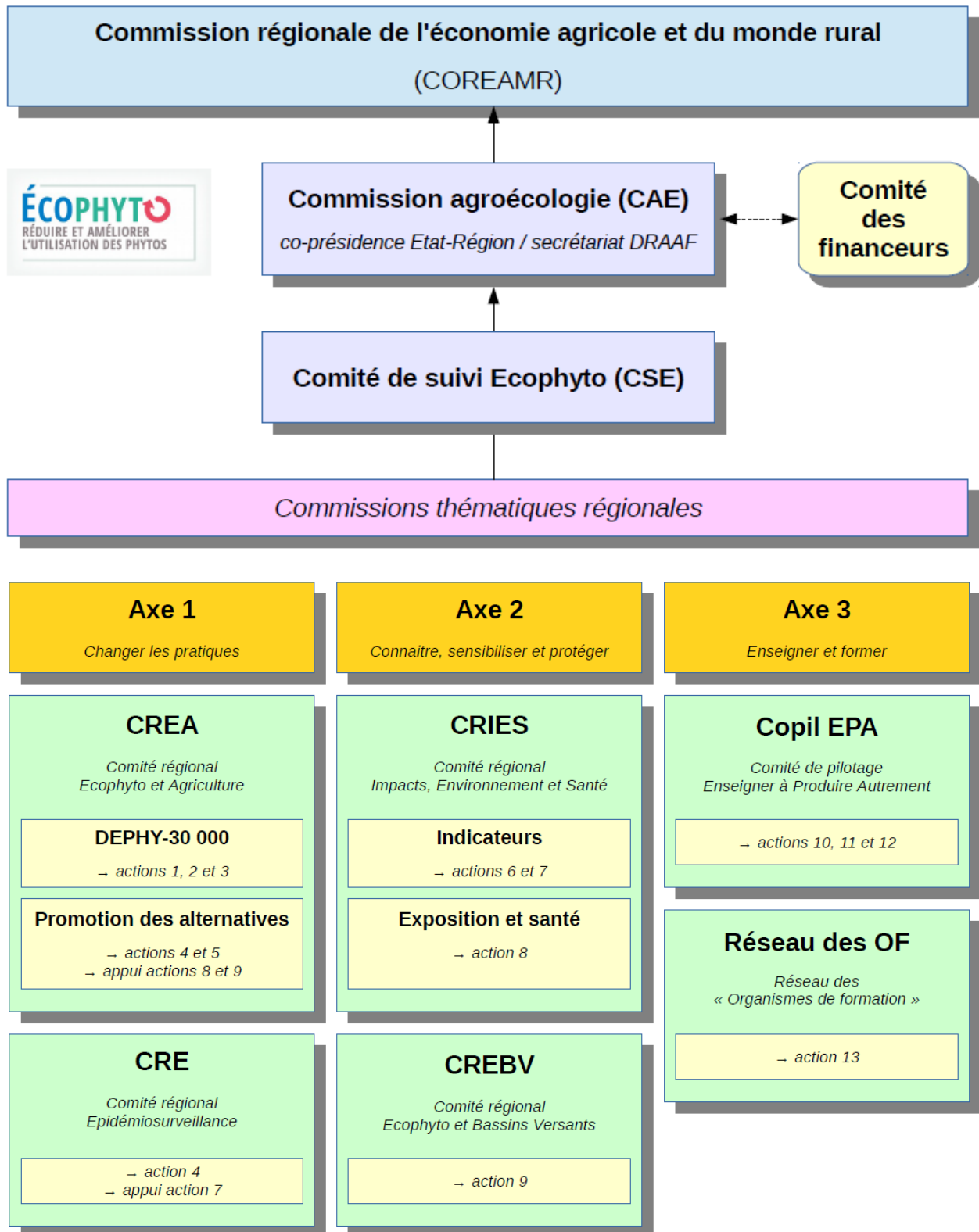
- *Accompagner le dispositif pour la mise en œuvre des renouvellements des certiphytos (CIPP) agricoles*
- *Suivre la mise en place du module contexte « eau » dans les formations renouvellement et faire un point lors des réunions du groupe « formation » d'échanges de pratiques avec les organismes de formation et les formateurs certiphyto*
- *Proposer des formations équivalentes à l'examen d'obtention du certiphyto aux enseignants et formateurs de formation initiale dans le cadre du programme régional de formation (PRF)*

Focus sur un projet

Accompagnement du renouvellement massif des premiers certiphytos, à travers la réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches, campagne d'information) et la sensibilisation et un travail resserré avec les organismes de formation



SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE



INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

AXE 1 :

- Nombre de groupes DEPHY et de groupes « 30 000 »
- Nombre de fermes engagées dans un groupe DEPHY ou « 30 000 »
- Nombre de journées portées par la gouvernance organisées avec les animateurs de groupes
- Nombre de bulletins de santé du végétal publiés
- Nombre d'actions réalisées (journées techniques ou supports de communication) pour promouvoir les pratiques alternatives

AXE 2 :

- Evolution de la QSA et du NODU aux niveaux régional et départemental
- Avancement de la capitalisation des données relatives aux indicateurs d'impact
- Nombre d'actions réalisées (journées d'information ou supports de communication) réalisés sur le rappel de la réglementation et la promotion des bonnes pratiques
- Avancement de la mise en place de nouveaux outils (cartographie des enjeux, dispositif de recueil et de prise en charge coordonnée des signalements)

AXE 3 :

- Nombre d'établissements d'enseignement agricole impliqués dans les dispositifs Écophyto (SBT, DEPHY, « 30 000 »)
- Nombre annuel de certiphytos délivrés (dont renouvellement)
- Nombre d'actions réalisées ou de réunions de sensibilisation dispensées auprès des représentants d'organismes de formation et d'établissement d'enseignement agricole

TRANSVERSAL :

- Nombre de réunions des instances régionales (hors groupes de travail)
- Indicateurs financiers

GLOSSAIRE / LEXIQUE

« 30 000 »	Exploitations agricoles engagées pendant une durée de 3 ans dans un projet de transition vers des systèmes de production tournés vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques, en vue de démultiplier les systèmes économes éprouvés dans le réseau DEPHY
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
OFB	Office français de la biodiversité (créé le 1 ^{er} janvier 2020 par fusion de l'Agence française de la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS))
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail
ARS	Agence régionale de santé
BNV-D	Banque nationale des ventes pour les distributeurs (de pesticides)
BSV	Bulletin de santé du végétal
CAEP	Commission régionale agroécologie
CEPP	Certificat d'économie de produits phytosanitaires
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIPP	Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
CMR	Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRPPE	Centre régional de pathologie professionnelles et environnementales
DEPHY	Réseau de démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en produits phytopharmaceutiques, composé d'un volet FERME (<i>groupes de 3 000 exploitations qui couvrent les différents types de productions</i>) et d'un volet EXPE (<i>expérimentations de pratiques et systèmes de cultures économes en pesticides, en stations expérimentales ou sites ateliers</i>)
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EAJ	Emploi autorisé dans les jardins
ENI	Effets non intentionnels
EPI	Equipement de protection individuelle
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
IFT	Indice de fréquence de traitements phytopharmaceutiques
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
JEVI	Jardins, espaces verts et infrastructures
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
NODU	Nombre de doses-unités
OAD	Outil d'aide à la décision
PCAE	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (composé d'un volet végétal et d'un volet animal)
PIC	Protection intégrée des cultures <i>La protection intégrée des cultures consiste dans l'utilisation optimale de l'ensemble des méthodes de lutte disponibles, en privilégiant les méthodes préventives et en utilisant des méthodes curatives en s'appuyant sur des moyens de surveillance et d'aide à la décision.</i>

PNPP	Préparations naturelles peu préoccupantes
PPV	Phytopharmacovigilance
PRF	Programme régional de formation
PREPA	Projet régional « Enseigner à produire autrement »
PRSE	Plan régional santé-environnement
PRST	Plan régional santé-travail
QSA	Quantité de substance active
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile <i>La SAU est composée des terres arables (grande culture, cultures maraichères, cultures permanentes, les cultures fourragères, prairies artificielles...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages) et des cultures pérennes (vignobles, vergers...).</i>
SBT	Surveillance biologique du territoire

LIENS UTILES

CEPP : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-ii-lancement-du-dispositif-experimental-des-certificats-deconomie-de-produits>

Réseau DEPHY (dispositifs FERME et EXPE) :
<http://ecophytopic.fr/tr/innovation-en-marche/r%C3%A9seau-dephy>

GIEE : <http://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee>
<http://ecophytopic.fr/tr/innovation-en-marche/giee>

IFT : <http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift>

NODU : <http://agriculture.gouv.fr/note-methodologique-le-nodu>

SBT : <http://agriculture.gouv.fr/surveillance-biologique-du-territoire-dans-le-domaine-vegetal>

SDAGE et SAGE en Loire-Bretagne :
<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Écophyto au niveau régional :
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Écophyto>
<http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/ecophyto-actualites/>

Écophyto au niveau national
<https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
<http://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-pour-reduire-lutilisation-des-produits-phytosanitaires-en-france>
<https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-et-glyphosate-etat-davancement-des-plans-dactions-au-31-juillet-2019>
<http://www.ecophytopic.fr/> ; <https://www.ecophyto-pro.fr/> ; <http://www.jardiner-autrement.fr/>

